

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15/03/2012

Le 15 Mars 2012, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,
Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,
MM : DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François,
LEFÈVRE Guy, ROBIN Jean-Claude

Excusé ayant donné procuration : M. DEHAEN Dominique à Mme VIAUD Anne-Marie,

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Marie Manuela

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur ROBIN Jean-Claude 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du budget commune dressé par Madame VIAUD Anne-Marie, Maire, lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 150 012,39 €

Recettes : 220 398,13 €

Soit un excédent de 70 385,74 €

Section d'investissement :

Dépenses : 64 476,21 €

Recettes : 105 564,36 €

Soit un excédent de 41 088,15 €

Reste à réaliser

Dépenses : 7 550,00 €

Recettes : 6 000,00 €

D'où un excédent final de 109 923,89 €

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 BUDGET COMMUNE

Madame le maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2011. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET COMMUNE

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2011 du Budget Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 70 385,74 € et un excédent d'investissement de 41 088,15 € mais un déficit en reste à réaliser de 1 550,00 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- **Affectation au compte 002 excédent reporté en fonctionnement : 20 385,74 €**
- **Affectation en investissement compte 1068 : 50 000,00 €**
- **Affectation au compte 001 excédent reporté en investissement : 41 088,15 €**

4. VOTE DU TAUX DES TAXES ANNÉE 2012

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter les taux des taxes d'imposition pour l'année 2012

Trois taux de taxes sont à voter: Celui de la taxe d'habitation, celui de la taxe foncière sur le bâti et celui de la taxe foncière sur le non bâti. La Commune de Dame Marie les Bois adhérent à la Communauté de Communes du Castelnaudais, n'a pas à voter la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.)

Madame le Maire propose une augmentation de 2 % des recettes attendues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix pour et deux abstentions, de voter les taux 2012 suivants :

Taxe d'habitation :

- Taux de **11,44 %**, sur les bases d'imposition prévisionnelles de 298 000 € soit un produit attendu de 34 091 €

Taxe foncière sur le bâti :

- Taux de **18,03 %**, sur les bases d'imposition prévisionnelles de 185 700 € soit un produit attendu de 33 482 €

Taxe foncière sur le non bâti :

- Taux de **39,37 %** sur les bases d'imposition prévisionnelles de 17 300 € soit un produit attendu de 6 811 €

5. VOTE DU BUDGET COMMUNE ANNÉE 2012

Madame le Maire présente le Budget Primitif Communal pour l'année 2012 qui s'équilibre de la façon suivante :

- **Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 206 659,84 €**
- **Dépenses et Recettes d'investissement : 155 452,89 €**
Soit un total de 362 112,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VOTE le Budget Primitif 2012
 - au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement Dépenses et Recettes,
 - au niveau du chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement Dépenses et Recettes

6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur ROBIN Jean-Claude 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du budget Assainissement dressé par Madame VIAUD Anne-Marie, Maire, lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 23 189,93 €

Recettes : 53 953,27 €

Soit un excédent de 30 763,34 €

Section d'investissement :

Dépenses : 6 739,69 €

Recettes : 74 474,90 €

Soit un excédent de 67 735,21 €

D'où un excédent final de 98 498,55 €

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion du budget Assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2011. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

8. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011 BUDGET ASSAINISSEMENT

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2011 du Budget Assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 30 763,34 € et un excédent d'investissement de 67 735,21 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Affectation au compte 002 excédent reporté en fonctionnement : 30 763,34 €
- Affectation au compte 001 excédent reporté en investissement : 67 735,21 €

9. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2012

Madame le Maire présente le Budget Primitif assainissement pour l'année 2012 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 63 723,09 €
 - Dépenses et Recettes d'investissement : 89 803,99 €
- Soit un budget total de : 153 527,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VOTE le Budget Primitif 2012 :

- au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement Dépenses et Recettes,
- au niveau du chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement Dépenses et Recettes

10. TRAVAUX DE BUSAGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a reçu le dossier de demande de subvention au titre du reversement du produit des amendes de police.

11. QUESTIONS DIVERSES

Voirie

Une réunion de la commission de voirie est prévue le 30 mars à 9 heures.

Brocante

Madame le Maire un fait une demande d'augmentation de puissance du compteur EDF qui devrait être porté à 36 KWh afin de supporter tous les appareils utilisés par le Comité des Fêtes lors de la brocante du 8 avril

Touraine Logement

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'un logement de type F3 va se libérer dans les maisons Touraine Logement rue des Jarrières.

Schéma Régional Éolien

Madame le Maire signale au Conseil Municipal que la Région Centre a mis en ligne le Schéma Régional Éolien et qu'il peut être consulté par tout public dans le cadre de l'enquête publique.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 19 avril 2012

A Dame-Marie-les-Bois, le 26 mars 2012

Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD

